

Réf: Dossier N° 093874

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IMMOBILIERE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ACTIVITES AGRICOLES » en abrégé « SIAF2A »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré 7ème Tranche, Lot 250,
Ilot 250

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 02/03/2022 reçus par Me BITTY-KOUYATE CHRISTIANE , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 23/03/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IMMOBILIERE

D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ACTIVITES AGRICOLES » en

abrégé « SIAF2A »

Objet: L'aménagement foncier par la réalisation de tous travaux de construction de bâtiment ainsi que de génie civil et de travaux publics, l'exécution, la finition et la sous-traitance de tous corps d'état de bâtiment; La location, la réhabilitation, la rénovation, le désamiantage, la gestion et l'administration de tous immeubles bâtis; la prise à bail à court terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que tous établissements industriels et commerciaux et tous comptoirs; La promotion immobilière; L'exploitation agricole; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré 7ème Tranche, Lot 250, Ilot 250

Dirigeant(s) : M SOUMAHORO AMARA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01736 du 29/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13611/GTCA/RC/2022 du 29/03/2022

